

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil d'administration  
Séance du 12 décembre 2023**

**Délibération n° 2023-12-26**

**Objet : Ouverture de crédits en investissement avant le vote du BP 2024**

**Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Président de séance :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

**Présent-e-s :**

Madame Maryse ARTHAUD, Madame Muriel BETEND,  
Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Madame Agathe FORT,  
Madame Dominique GACHET, Monsieur Mathieu GARABEDIAN,  
Madame Rose-Marie MINASSIAN, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT,  
Monsieur Antoine PELCE

**Procurations :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu  
GARABEDIAN

Monsieur Nicolas BOILLOUX donne pouvoir à Monsieur Jean-Joseph PARRIAT

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

Madame Cristina MARTINEAU donne pouvoir à Monsieur Antoine PELCE

**Excusé-e-s :**

Madame Virginie DEMARS, Madame Laure GUYONVARH,

Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Sophie HINSCHERGER

Mesdames, Messieurs,

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet au CCAS, sur autorisation du Conseil d'Administration, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Afin de couvrir les dépenses liées à l'acquisition de matériel jusqu'au vote du budget 2024 prévu fin janvier, il est proposé, conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, des ouvertures de crédits en investissement sur le budget 2024 à hauteur du quart des crédits inscrits au budget 2023 dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

Le montant et l'affectation des crédits vous sont précisés dans le tableau ci-après.

Budget	Chapitre	MONTANT CREDITS OUVERTS SUR 2023	CREDITS OUVERTS SUR 2024 CORRESPONDANTS A 1/4 DES CREDITS OUVERTS SUR 2023
BUDGET GENERAL	16 - Emprunts et dettes assimilées	6 307,69€	1 576,92 €
	20 - Immobilisations incorporelles	24 882,17€	6 220,54€
	21 - Immobilisations corporelles	63 465,59€	15 866,39€
<b>Total BUDGET GENERAL</b>		<b>94 655,45€</b>	<b>23 663,85€</b>
BUDGET ANNEXE	022 - Titre 2 : Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé	275 704€	68 926€
	021 - Titre 1 : Remboursement des dettes financières	131 000,00€	32 750,00€
<b>Total BUDGET ANNEXE</b>		<b>406 704€</b>	<b>101 676€</b>
<b>Total général</b>		<b>501 359,45€</b>	<b>125 339,85€</b>

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du BP 2024.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme à l'original  
Villeurbanne, le 13 décembre 2023  
Le Président  
Cédric Van Styvendael